

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2019

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mesdames CUGNY et WATTEZ, de Messieurs VIDAL et BROGNIART, ayant donné respectivement pouvoir à Monsieur CUGNY, à Monsieur le Maire, à Madame SARPAUX et à Madame PIRET, de Mme RIVELON.

Présidence de M. SARPAUX Marc, Maire.

1°) Le Conseil accepte de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR et également auprès de la FDE pour la rénovation d'une grande partie du réseau d'éclairage public existant sur la Commune et devenu vétuste.

2°) Approuve la révision du profil de vulnérabilité des eaux de baignade pour la plage du Gris-Nez valable jusqu'en 2022 et autorise M. Le Maire à transmettre ce document à l'ARS et à la Communauté de Communes.

3°) Examine les tarifs qui seront à appliquer dans les deux campings municipaux en 2020 et notamment ceux de la taxe de séjour, la Communauté de Communes ayant décidé de revenir au régime du réel pour cette taxe.

4°) M. le Maire fait savoir que les propriétaires concernés par la déviation du sentier du littoral au lieu-dit le Châtelet sont disposés à vendre à la Commune la surface nécessaire, soit environ 1 311 m², sur la base d'un tarif à l'hectare de 10 000 € (dix mille euros).

5°) Après un large débat, le Conseil Municipal, à la majorité absolue (8 conseillers pour, 2 conseillers contre la déviation, 3 conseillers contre le tarif à l'hectare), décide l'acquisition de la surface nécessaire à la déviation du sentier du littoral.

6°) Accepte de se référer à l'indice brut terminal de la fonction publique pour le calcul des indemnités de fonctions aux élus, ceci n'engendrant aucune augmentation.

7°) Fait savoir que la Fondation du Patrimoine vient de donner son accord à la labellisation pour le projet de restauration de l'Eglise.

8°) Sont évoqués :

- Le stationnement toujours gênant sur certains trottoirs,
- L'installation d'un bac à marée au Cran Poulet au printemps prochain,
- Le concert qui sera donné à l'église ce 14 décembre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Marc SARPAUX